

Médecins et catastrophes sanitaires

La possibilité que le virus de la grippe aviaire connaisse une mutation qui le rende transmissible d'homme à homme, et entraîne une pandémie comparable à celles funestes du passé, est un grave sujet de préoccupation des milieux de santé publique, des autorités politiques, des médias, de la population. Extrait d'un document genevois récent: «Dans les établissements de soins, les soignants doivent prendre en charge des patients contagieux. Ils s'exposent par leur travail au risque de pandémie et n'ont pas d'autre choix. Ils sont éventuellement réquisitionnés. Si ces personnes tombent malades et à fortiori si elles décèdent, leur employeur doit garantir une juste compensation. Il doit aussi s'assurer que tout est fait pour éviter l'infection, la maladie et le décès. C'est une responsabilité qu'il est éthiquement indispensable d'assumer pleinement et d'explicitier. Certes, les professionnels de la santé ont choisi de soigner des malades et donc de s'exposer au risque de contagion. L'acceptation de ce risque est cosubstantielle à leur choix professionnel.»

Peu des professionnels actifs actuellement prennent des risques graves pour leur propre santé dans l'exercice de leur métier (avant la vaccination, le souci le plus important était l'hépatite B). Une pandémie nous ferait toucher du doigt, si je peux dire, la peste noire du XIV^e siècle et celles qui ont suivi. Quelles seront les réactions de ceux dont la mission est de s'occuper des malades (cela va du médecin chef de service aux aides soignantes et aux nettoyeurs)? L'idée est évidemment qu'il est de leur devoir, tout en prenant les précautions pertinentes, de poursuivre leur tâche. Il n'est pas insultant de se demander si cette discipline sera parfaite. Le danger pour soi sera objectivement important. On est beaucoup moins prêt aujourd'hui à s'en remettre à la Providence, à un *Inch Allah* d'une obéissance ou de l'autre. La vie est passionnante, on n'en aura pas d'autre sur cette Terre, elle offre de multiples opportunités et jouissances; on a le droit de penser à sa famille, aux enfants qui ont besoin de notre présence...

Il y aura là un test bien intéressant. Comme on dit «c'est au pied du mur qu'on reconnaît le

maçon», ou *the proof of the pudding is in eating it*, c'est le moment venu qu'on pourra constater si certains collaborateurs des hôpitaux et autres structures (cabinets individuels compris), publics et privés, sont aux abonnés absents, s'évanouissent dans la nature avec ou sans prétexte.

Ainsi que le relève le document cité ci-dessus, une possibilité sera pour les pouvoirs publics de réquisitionner; des bases légales le permettant existent déjà ou peuvent être promulguées en urgence. Dans une discussion récente de la Commission nationale d'éthique, nous nous sommes posé la question de savoir si ce serait la bonne solution. On peut en douter: verrait-on alors des scénarios tels que ceux des dispenses – de nature médicale ou autre – demandées pour éviter un service militaire ou de protection civile? Ou des allégations selon quoi on exerce depuis longtemps telle spécialité qui fait qu'on n'est plus compétent pour soigner des grippés? Dans quelle mesure pourrait-on contraindre les collaborateurs frontaliers de nos hôpitaux d'assumer leur emploi en Suisse? Le contrôle des personnes, le cas échéant la contrainte à leur endroit, ne seront pas faciles à exercer à une époque de respect fragile de l'autorité publique, de considération parfois peu marquée de l'intérêt commun, et de grande mobilité (ceci même si et quand seraient instaurées des restrictions au mouvement des personnes). Il y aura ainsi ceux qui cherchent à se défilier à un motif ou à l'autre – ce sera supportable s'ils restent une petite minorité.

Alternativement, peut-on compter sur l'altruisme et ce qu'on a encore le droit d'appeler la vocation professionnelle de celles et ceux qui seront concernés? On veut le croire. Sans doute est-il utile de réfléchir à cette problématique alors que nous ne sommes pas en situation de crise. Peut-être faudrait-il ajouter à la planification des mesures techniques et de gestion en vue d'assurer l'accueil d'afflux de personnes malades, dans des conditions extrêmes que nous ne connaissons que par des récits historiques ou exotiques, peut-être faut-il y ajouter une préparation psychologique et morale?

Jean Martin*

* Le Dr Jean Martin, PD, est ancien médecin cantonal vaudois.